

<https://www.snetap-fsu.fr/Statut-d-emploi-la-pression-a-permis-quelques-avancees.html>



# Statut d'emploi des personnels de direction, la pression a permis quelques avancées !

- Métiers - Direct.eur.rice - Carrière, rémunération, conditions de travail - CCP des personnels de direction -

Date de mise en ligne : dimanche 6 octobre 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

En septembre, un nouveau groupe de travail a eu lieu...et un nouveau est prévu courant octobre pour travailler sur la charte de gestion.

Ce nouveau statut d'emploi permet de mettre en oeuvre la PPCR que nous attendons depuis deux ans.... Il permet au travers du groupe III aux D2, D3, D4 d'avoir une meilleure évolution de carrière (HeA). **La reprise d'ancienneté dans le nouveau statut est meilleure par rapport aux propositions de juillet.**

Nous allons évoluer sur des postes d'encadrants avec des missions de 4 à 8 ans maximum.

Ce statut permet d'intégrer certains des directeurs de centre, d'exploitation et d'atelier. Notre demande est d'intégrer tous les personnels de direction. Nous restons sur notre demande de création d'un "corps" afin de mieux protéger les agents et de leur proposer une meilleure carrière.

Cependant nous travaillons sur ce nouveau statut afin d'améliorer les conditions de travail et la rémunération des personnels de direction. L'élément essentiel de ce statut est la "charte de gestion" : nous avons obtenu que la circulaire de la charte de gestion soit signée par le ministre. Nous serons vigilants à ce que des engagements d'intégration de tous les personnels soient pris et tenues.

Nous serons très attentifs à la composition du "comité de suivi de la charte" ainsi qu'à ses missions. En effet, la suppression de la [CCP](#) nous demandera un suivi individuel de chaque collègue et des rencontres régulières avec la [DGER](#) et les [DRAAF](#) en amont des mutations.